

## Bibliothèque des sciences économiques, sociales et politiques

### Zones de travail individuel et zones de travail en groupe

#### Règlement général

De manière générale, la bibliothèque est un lieu de travail et d'étude nécessitant le **calme**, le **silence** et le **respect des autres utilisateurs**.

Pour rappel, voici un extrait du Règlement des Bibliothèques de l'UCL :

**« Respecter l'ordre et le silence dans les locaux des bibliothèques et ne pas faire usage de GSM »**

**« Ne pas déranger le travail des autres lecteurs »**

Afin de mieux faire respecter ce règlement et aussi adapter la BSPO aux évolutions en matière de pédagogie (travail en groupe), les différents locaux de la bibliothèque entrent dans une des deux catégories suivantes :

- zones de travail individuel
- zones de travail en groupe

Pour une information complète sur la BSPO :  
<http://www.uclouvain.be/bspo>

Décembre 2009  
Conception et réalisation : Fabrizio Tinti  
Editeur responsable : Muriel Baguet

### Zones de travail individuel



#### Les zones de travail individuel répondent aux critères suivants :

- Elles sont clairement identifiées par le logo ci-dessus
- Le **silence** est demandé (pas de discussions, pas de conversations au téléphone)
- Elles sont destinées au travail individuel dans le **silence**, le **calme** et le **respect** des autres utilisateurs
- Elles ne sont **PAS** destinées aux travaux en groupe
- Tout membre de l'équipe de la BSPO exigera le respect de ces règles
- Tout membre de l'équipe de la BSPO pourra demander la présentation de la carte d'accès des personnes qui ne respecteraient pas ces règles

### Où se trouvent les zones de travail individuel ?

#### 1<sup>er</sup> étage

Partout (sauf où indiqué ci-contre→)

#### 2<sup>e</sup> étage

Partout (sauf dans la logette)

#### 3<sup>e</sup> étage

Partout (sauf où indiqué ci-contre→)

#### 4<sup>e</sup> étage

Partout (sauf dans les 3 logettes)

#### Du côté de l'aile des revues

Partout (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages)

Cf. plans sur <http://www.uclouvain.be/bspo>

### Zones de travail en groupe



#### Les zones de travail en groupe répondent aux critères suivants :

- Elles sont clairement identifiées par le logo ci-dessus
- Il est autorisé de **parler à voix basse** dans le **calme** et le **respect** des autres utilisateurs
- Elles sont destinées au travail en groupe (lorsque toutes les logettes sont occupées)
- Tout membre de l'équipe de la BSPO exigera le respect de ces règles
- Tout membre de l'équipe de la BSPO pourra demander la présentation de la carte d'accès des personnes qui ne respecteraient pas ces règles

### Où se trouvent les zones de travail en groupe ?

#### 1<sup>er</sup> étage

Tables devant la salle InBev-Baillet Latour et le long de cette salle (le long des cotes HQ)

#### 2<sup>e</sup> étage

Dans la logette qui se trouve au fond de l'étage (côté CESEC)

#### 3<sup>e</sup> étage

Dans le prolongement du local du CETRI, tables donnant sur les cotes T, au pied de l'escalier conduisant au 4<sup>e</sup> étage

#### 4<sup>e</sup> étage

Dans les 3 logettes

Cf. plans sur <http://www.uclouvain.be/bspo>